

Saisissez votre recherche...



 FERMER



La ville subventionne l'achat de vélos

La ville de Soissons crée un dispositif d'aide à l'achat de vélos dans le but de permettre aux Soissonnais de s'équiper et d'encourager ainsi la pratique du vélo dans la Ville. Ce nouveau dispositif vient s'ajouter aux réalisations dans le cadre du déploiement du "plan vélo".

Un dispositif inédit pour aider les

soissonnais à acheter un vélo

Cette aide s'inscrit dans une politique globale de développement des transports alternatifs et de favorisation de la multimodalité sur le territoire Soissonnais et au delà.

Les principaux éléments du règlement pour bénéficier de cette aide sont justifiés par la volonté de développer la pratique du vélo dans le cadre prioritaire des trajets " domicile-travail " au sens large pour les habitants de Soissons.

Principaux éléments du règlement :

- > La subvention est destinée aux **habitants de Soissons** ;
- > **Une seule subvention attribuée par foyer fiscal** (sans condition de revenus) durant toute la durée de l'opération ;
- > Les **vélos neufs** musculaires ou à assistance électrique de type : vélo de ville, vélo hollandais, vélo tout chemin, vélo sport urbain, vélo pliant et vélo cargo, tricycle sont éligibles.
- > Période éligible : **du 11 mai 2020 et jusqu'au 31 mars 2021**, date de la facture faisant foi ;
- > Achat réalisé **dans un commerce situé sur le territoire du Grand Soissons Agglomération** (l'achat de vélo en ligne n'est pas éligible) ;
- > **Montant de la subvention au particulier :**

	<u>Vélo musculaire</u>	<u>Vélo à assistance électrique</u>
<u>Vélo de ville</u>	150€	300€
<u>Vélo cargo/tricycle/tandem</u>	400€	600€

La subvention ne pourra pas excéder **80% du prix d'achat TTC** du vélo.

Subvention attribuée dans la limite des crédits disponibles

Par ailleurs nous vous encourageons à vous renseigner sur le dispositif "[BONUS Vélo](#)" mis en place par l'Etat et accordé sous réserve de différents critères notamment de revenus.

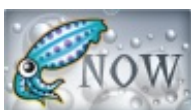
Règlement et formulaire



Pour bénéficier de la subvention, les documents suivants sont à renvoyer complétés, signés et accompagnés des pièces demandées.

par Courrier :
Ville de Soissons Pôle aménagement et grands projets
Place de l'Hôtel de ville 02200 SOISSONS

Ou par mail :
urbanisme@ville-soissons.fr



ERROR

The requested URL could not be retrieved

The following error was encountered while trying to retrieve the URL: <http://v.calameo.com/?>

Access Denied.

Access control configuration prevents your request from being allowed at this time. Please contact your service provider if you feel this is incorrect.

Your cache administrator is [webmaster](#).

En savoir plus



Plan vélo

A Soissons l'utilisation des modes de déplacements doux est facile pourtant les aménagements sont insuffisants. En déployant son plan vélo, la...

-
- ▶ LA VILLE SUBVENTIONNE L'ACHAT DE VÉLOS
 - ▶ PISTES CYCLABLES



Pistes cyclables

Dans le cadre de son plan vélo, la municipalité étend le réseau cyclable de la ville de Soissons.



SOISSONS

VILLE DE SOISSONS

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE 02200 SOISSONS

☎ 03 23 59 90 00

@ CONTACTEZ-NOUS



